



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Stages à l'étranger - Public Demandeur d'emploi

Publics concernés

Demandeur d'emploi

Domaines secondaires

Europe et international , Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leur insertion professionnelle. Mis en œuvre conjointement avec Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, le dispositif d'accompagnement à la mobilité à l'étranger des jeunes demandeurs d'emploi permet aux demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans de partir en stage professionnel en Europe pendant 3 ou 6 mois. Les stages sont trouvés par un opérateur de la mobilité mandaté par la Région dans les pays d'accueil en Europe selon le profil de chaque candidat. Les jeunes demandeurs d'emploi ont ainsi l'opportunité d'acquérir une expérience internationale, ce qui constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Objectifs

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 3 ou 6 mois pour les jeunes demandeurs d'emploi dont le projet professionnel a été validé par un conseiller Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 30 ans inscrits en tant que demandeur d'emploi de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour un projet de mobilité internationale de stage en entreprise en Europe s'inscrivant dans un projet professionnel validé par un conseiller Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine.

Une priorité sera donnée aux jeunes de niveau Bac et infra Bac.

Montant

L'aide régionale sera accordée sous la forme de:

- une prise en charge des frais de voyage aller-retour du lieu de résidence au lieu de stage
- une prise en charge des frais d'hébergement
- une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage.

Le versement de l'aide s'effectuera en deux fois sur le compte du bénéficiaire :

Un 1er versement à hauteur de 80 % de l'aide en début de stage.

Le solde sur présentation :

- d'une attestation de fin de stage datée et signée par l'entreprise d'accueil et précisant les dates réelles de début et de fin de stage.
- de la convention de stage signée par l'entreprise d'accueil, le prestataire et le stagiaire.

Ces documents devront être téléchargés sur l'outil de gestion en ligne « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Note : Prise en charge des frais supplémentaires liés au déplacement dans le cadre du séjour pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans la limite de 1 000€ par séjour (cf. règlement d'intervention).

Critères de sélection

- Projet professionnel validé par un conseiller Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine
- Participer à une réunion d'information et aux sélections.
- Réaliser un stage professionnel d'une durée de 3 ou 6 mois dans une seule et

même structure professionnelle à l'étranger (Union Européenne).
Les candidats sélectionnés seront invités à déposer une demande d'aide complémentaire sur internet avant la date de début du stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.

La candidature individuelle doit être validée par la Direction territoriale Pôle Emploi dont le candidat dépend.

Les demandes de candidats de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Comment faire ma demande ?

Pour les bénéficiaires présélectionnés (conviés à la réunion d'information et aux sélections):

Un dossier de candidature sera à compléter en ligne. Les conseillers Pôle Emploi transmettront le lien vers ce dossier aux demandeurs d'emploi présélectionnés.

Pour les bénéficiaires sélectionnés:

Transmettre les pièces administratives inhérentes à la mobilité : La liste des pièces à fournir vous sera communiquée par l'opérateur de la mobilité en charge de votre accompagnement et suivi

Créer une demande d'aide régionale : La procédure de candidature est dématérialisée. Les demandes doivent être déposées avant le début du stage. Le lien vous sera communiqué individuellement.

Suivre ou compléter la demande : L'état d'avancement de la demande d'aide peut être consulté sur le site "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine".

Correspondants

Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption